



INSTITUT MEDICO EDUCATIF MAX BRIERE
Association Le Pré de la Bataille
445 Avenue du Dué, Z.A de L'Oison
76320 St Pierre les Elbeuf
Tel : 02.35.77.15.65 / Mail : ime-accueil@lepredelabataille.fr

Convention de partenariat
Découvrir et les services du Centre Communal d'Action Sociale
(CCAS) de Saint-Pierre-lès-Elbeuf

Année 2024-2025

D'une part :

Institut Médico Educatif « Max Brière »
445 Avenue du Dué
76320 SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF
Tél : 02 35 77 15 65
Mail : ime-accueil@lepredelabataille.fr
Représenté par : Julie GUILLOTTE, Directrice du Pôle Jeunes

Et d'autre part :

CCAS de Saint-Pierre-Lès-Elbeuf
Hôtel de ville Place François Mitterrand
76320 SAINT-PIERRE-LES ELBEUF
Mail :
Représenté par Mme Nadia Mezrar, Présidente du CCAS

Article 1 : Présentation des partenaires

La présente convention détermine les échanges entre l'Institut Médico-Educatif de Saint-Pierre lès Elbeuf, représenté par Mme Guillotte et le CCAS de Saint Pierre lès Elbeuf, représenté par Mme Mezrar.

Article 2 : Objectif principal

Permettre aux jeunes de l'IME d'effectuer des actes citoyens en aidant les démunis, d'échanger avec un public et rencontrer des professionnels de l'Action Sociale.

Article 2 – DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La présente prestation de service comprend pour la durée convenue par le Contrat :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20241001-2024-10-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 15/10/2024



INSTITUT MEDICO EDUCATIF MAX BRIERE

Association Le Pré de la Bataille
445 Avenue du Dué. Z.A de L'Oison
76320 St Pierre les Elbeuf

Tel : 02.35.77.15.65 / Mail : ime-accueil@lepredelabataille.fr

Un accueil de 6 jeunes de l'IME au CCAS le jeudi matin de 09h30 à 11h45 pour découvrir les actions suivantes.

- Participer à des ateliers à destination des usagers du CCAS
- Les actions seront organisées dans un principe de réciprocité à visée inclusive.
- Les jeunes seront systématiquement accompagnés par les professionnels de l'IME
- Un temps sera programmé lors de la Rentrée de Septembre pour évaluer la qualité du partenariat.

Article 3 – REALISATION – Délai d'exécution

Le partenariat sera effectif à compter du 01 avril 2024 et ce jusqu'au 22 juillet 2025.

Article 4 – DUREE –RENOUVELLEMENT – SUSPENSION – RESILIATION

Expiration : Le contrat cessera automatiquement à la date indiquée. L'IME se trouvera alors dégagé de ses obligations relatives à l'objet du contrat.

Renouvellement : Un nouveau contrat pourra être conclu avec le partenaire sur demande explicite et sous réserve de disponibilité.

La résiliation du contrat pourra être effectuée par chacune des parties en cas de non-respect du contrat établi entre elles.

Article 5 – OBLIGATIONS DU PARTENAIRE

Il s'engage à respecter le règlement intérieur qui lui sera remis.

L'IME s'engage à prévenir le CCAS en cas d'annulation de la séance.

Le jeune accompagné par le partenaire sera sous sa responsabilité. Il ne pourra donc aucunement être seul dans les espaces.

Article 6 – RECLAMATIONS

Toute réclamation devra être adressée directement par écrit à Madame GUILLOTTE ou par téléphone au 06 80 11 44 00, le plus tôt possible. L'IME s'engage à donner une suite à cette réclamation dans les meilleurs délais.

Article 8 – GARANTIES – RESPONSABILITE

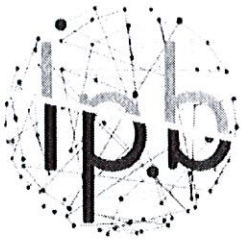
L'IME est l'unique interlocuteur du partenaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20241001-2024-10-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2024



INSTITUT MEDICO EDUCATIF MAX BRIERE

Association Le Pré de la Bataille

445 Avenue du Dué, Z.A de L'Oison

76320 St Pierre les Elbeuf

Tel : 02.35.77.15.65 / Mail : ime-accueil@lepredelabataille.fr

Article 9 – COMPORTEMENT LOYAL ET DE BONNE FOI – CONFIDENTIALITE & DISCRETION

Le partenaire s'engage à toujours se comporter vis-à-vis de l'IME, comme un partenaire loyal et de bonne foi, et notamment, à porter sans délai à la connaissance de l'IME, tout différend ou toute difficulté qu'il pourrait rencontrer dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Du fait des relations instaurées entre les parties par la présente convention, chacune d'elles est susceptible d'avoir connaissance d'informations de nature confidentielle appartenant à l'autre partie ou à d'autres personnes, physiques ou morales, occupant des lieux ci-dessus désignés.

L'obligation de confidentialité à laquelle s'engagent les parties vise toutes les informations fournies ou non dans le cadre de la présente convention et de toutes ses suites, quels qu'en soient la forme et le support, transmises ou non par l'une des parties à l'autre. En conséquence, les parties considéreront comme secrètes et confidentielles toutes les informations qui leur sont communiquées ou non par l'une ou l'autre des parties, tant pendant l'exécution de la présente convention qu'après son expiration.

De même, le partenaire s'engage à ne jamais consulter les documents entreposés au sein des locaux susvisés, tous les espaces de travail occupés par d'autres personnes physiques ou morales, des pièces communes, sauf à y avoir été invité expressément par le propriétaire desdits documents.

Chacune des parties s'engage également à faire respecter cette obligation par tous les membres concernés, dont elle se porte fort à l'égard de l'autre partie.

L'obligation de confidentialité deviendra caduque si l'information devient publique en dehors de toute intervention de la partie qui aura reçu l'information.

A Saint Pierre les Elbeuf, Le 09 avril 2024

Madame Julie GUILLOTTE,

Julie GUILLOTTE
Directrice de l'IME Max Briere
Directrice du Pôle Jeunes
Institut Médico-Educatif
MAX BRIERE

Association le Pré de la Bataille

445, Avenue du Dué

Zone Economique de l'Oison

76320 SAINT PIERRE LES ELBEUF

Tél. : 02 35 77 15 65 - Port. : 06 80 11 44 00

Mail : julie.guillotte@lepredelabataille.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20241001-2024-10-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 15/10/2024

Mme Mezrar

Maire de Saint-Pierre-lès-Elbeuf





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20241001-2024-10-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 15/10/2024